

La municipalité fait la chasse aux incivilités

Le Républicain Lorrain - 13 avr. 2024



Dépôts sauvages, excès de vitesse et divers délits routiers, la municipalité va sévir.

Le maire de Rurange-lès-Thionville, Pierre Rosaire, et son adjoint à l'urbanisme, Jean-Luc Baltzli signalent que trop d'habitants leur écrivent ou viennent à la mairie pour signaler de très nombreuses incivilités sur la route. Excès de vitesse, stop et passages protégés non respectés, sens interdit à contresens, stationnements intempestifs sur les trottoirs... la liste n'est pas exhaustive. Sans compter les dépôts sauvages de cartons, de bouteilles et autres, le remplissage des poubelles communales par des déchets ménagers, le dépôt des déchets verts dans la nature. Une déchetterie, pourtant située à Guénange, soit à 5 km, permet de déposer tous ces déchets. Pour rappel, le montant de l'amende en cas de dépôt sauvage est de 135 €.

À force de signaler, d'informer, d'avertir et de sensibiliser la population, la municipalité a demandé à la police municipale d'augmenter les contrôles routiers dans les deux villages, ainsi que d'être vigilants sur les dépôts sauvages.

La vitesse est limitée à 30 km/h sur la totalité des deux villages et, ce, pour la sécurité de tous et surtout des enfants. Avec les beaux jours, ils vont jouer à l'extérieur et se diriger vers les aires de jeux. La municipalité demande aux usagers de respecter les signalisations et de lever le pied, pour le bien de tous.